

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2025

Le 16 Juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 Juin 2025

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Bouchet S, Deveau J-C, Dubraud M, Martineau D Mesdames Charron A, Petit C, Brillouet A, Richard M-G

Absents excusés : M.

Absents : Mrs Rapiteau A, Arduin Y, Maurice F

Madame Annie Charron a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

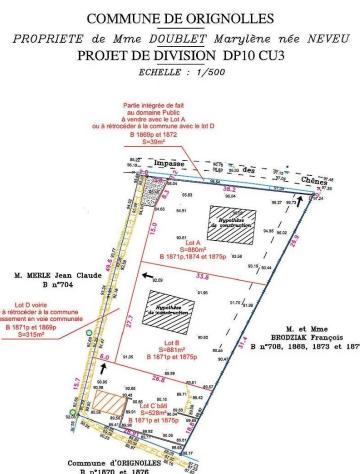
➤ Approbation du compte rendu de la séance séances du 12 Mai 2025.

Comptes rendus adoptés à l'unanimité des membres présents

AFFAIRES FONCIERES

Acquisition d'une parcelle appartenant à Madame Marylène DOUBLET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Doublet à plusieurs reprises concernant le projet de division parcellaire de son terrain sis « Chez Catot » en 4 parcelles. Monsieur le Maire a sollicité Mme Doublet pour la cession du lot C d'une contenance de 528m² à la commune pour l'euro symbolique, afin de pouvoir garder l'accès à la parcelle B n°1870 appartenant à la commune. Le lot D d'une contenance de 315 m² sera rétrocéder à la commune pour classement en voirie communale. En échange la commune prendra à sa charge les travaux de création de voirie qui permettront l'accès et l'aménée des réseaux des lots A et B



Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir à Mme Marylène Doublet le lot C d'une contenance de 5a 28ca à l'euro symbolique. Accepte la rétrocession du lot D d'une contenance de 315m² pour classement en voirie communale.
- De prendre en charge les frais d'acte notarié, frais de bornage des lots C et D

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2025

- De confier la rédaction de l'acte à Maître Gaël TETOIN de Chalais.
- Autorise la maire à signer tous les documents liés à cette transaction.

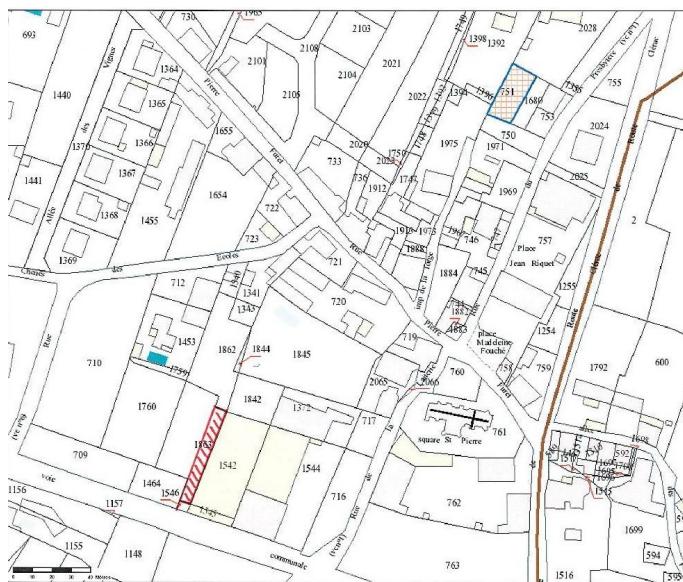
Echange de terrain entre l'entreprise Rapiteau et la Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise Rapiteau propriétaire du terrain cadastré Bn°751 d'une contenance de 3a60ca au lieu-dit "Le Bourg ouest" demande à la commune de procéder à un échange de terrain afin d'agrandir l'espace situé derrière le dépôt.

Le Maire présente le plan de situation et propose que l'entreprise Rapiteau cède à la commune la parcelle cadastré Bn°751 en contrepartie la commune d'Orignolles cède à l'entreprise Rapiteau une partie de la parcelle cadastrée Bn°1863 soit environ 3a46ca.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'échange des terrains suivants :

- L'entreprise Rapiteau cède à la commune d'Orignolles la parcelle suivante :
 - o Bn°751 pour une superficie de 3a60ca
- La commune d'Orignolles cède à l'entreprise Rapiteau une partie de la parcelle Bn°1863 soit une superficie d'environ 3a46ca m².



Le maire précise que malgré la différence de superficie, cet échange de terrain se réalisera sans soultre.

Monsieur le Maire donne la Présidence de l'assemblée à Monsieur Brodziak afin de délibérer.

Monsieur le Maire étant intéressé personnellement se retire pour ne pas prendre part à la décision.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'échange de terrain avec l'entreprise Rapiteau dans les conditions précisées ci-dessus.
- Précise que cet échange aura lieu sans soultre de part et d'autre
- Précise que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'entreprise Rapiteau
- Décide de confier la rédaction de l'acte à Maître Gaël Tétoin Notaire de Chalais
- Autorise M. le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Acquisition de parcelles appartenant à Madame Raymonde COURET

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Raymonde COURET souhaite vendre 1 parcelle boisée aux lieu- dit « La Grotte des Landes » pour une superficie totale de 1ha 55a 07ca.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2025

La parcelle concernée est cadastrée : **ZM n°19**.

Madame Raymonde COURET propose de céder cette parcelle à la commune d'Orignolles au prix de 1000€ l' hectare.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acquérir à Madame Raymonde COURET la parcelle cadastrée ZM n°19 d'une superficie totale de **1ha 55a 07ca** pour un montant total **de 3 000€**
- De prendre en charge les frais d'acte notarié.
- De confier la rédaction de l'acte à Maître Gaël TETOIN de Chalais.

Autorise la maire à signer tous les documents liés à cette transaction

AFFAIRE ADMINISTRATIVE

Signature d'une convention avec la commune de Montlieu La Garde pour le financement d'un poteau incendie

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Montlieu la Garde a implanté un poteau incendie au lieu-dit « Chez Denis ». Il explique que ce poteau permettra également d'assurer la défense incendie sur la commune d'Orignolles. Il propose que la commune d'Orignolles participe au financement de ce poteau incendie à hauteur de 50% du reste à charge.

Le coût d'implantation du poteau incendie s'élève à 3 449€HT, le montant des subventions accordées à la commune de Montlieu la Garde représente 80% du montant HT soit 2 759,50€ soit un reste à charge de 689,87€HT

Le cout pour la commune d'Orignolles s'élève à 344,94€HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent ou représentés, le conseil municipal décide :

- Que la commune d'Orignolles participe financièrement à l'implantation du poteau incendie sur la commune de Montlieu La Garde dans les conditions énoncées ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

URBANISME

Avancement du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du PLU, Cittanova travaille toujours sur le règlement écrit et sur le document graphique. Leurs dernières demandes portent sur le schéma de défense incendie, et le plan de gestion des eaux pluviales. La commune ne dispose pas de ce plan il conviendrait peut-être de réfléchir à élaborer un plan de gestion des eaux pluviales.

Nous avons envoyé toutes les demandes de modifications demandées par les propriétaires, soit les demandes de changement des destinations des bâtiments agricoles, et les demandes de changement de zonage. Les demandes qui ne seront pas prises en considération devront être faire l'objet d'une requête auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. Le PLU sera arrêté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le 9 juillet.

Logements Vacants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons procédé au recensement des logements vacants dans la commune. Il donne lecture de cette liste. Ce recensement va permettre d'alimenter une plate-forme en partenariat avec la communauté des communes de Haute-Saintonge afin de pouvoir classer la catégorie du logement (vacant, résidence secondaire, en ruine).

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2025
COMMISSION COMMUNALE

Compte rendu de la commission voirie du 31 Mai 2025

Sébastien Bouchet donne un compte rendu de la commission voirie qui s'est tenue le 31 mai 2025 en présence de JC Deveau, A Rapiteau, A Lebreton. Ci-après la liste des travaux à effectuer :

La Touille Chez Boyer VC43

- Dérasage jusqu'au carrefour
- Dérasage et curage fossé chez Terrou
- Chemin des vignes calcaire

Chemin Font Marsaut

- Au bout des vignes reboucher les trous

La Tuilerie carrefour VC2/VC34

- Point à temps virage Chez Autier

Chemin Font Bétou à la Tuilerie VC2

- (Chez Mme Bonnin) enlever l'herbe et faire une recharge au point à temps

Chemin de la Sourde CR 29

- Refaire les fossés

Nouveau Chemin chez Rozan VC26

- Enlever l'herbe au milieu de la route avant point à temps

Route derrière chez Berteau VC18

- Passer un coup de godet pour enlever l'herbe puis prévoir un monocouche ou point à temps

Point de chez les rois VC11

- Rappeler sdv17 pour une garantie de travaux

Cité des 3 pins VC28

- Nettoyage des trottoirs faire un entretien plus régulier)

Cite du Marais VC6

- Sotec n'a pas refait les ré-empierrements des poubelles

Chez Vinade VC46

- Nettoyage de la maison et abord du hangar
- Curer le fossé devant chez Patrick Vieillot

Chemin en bas de chez Rousselot ancienne CFD CR11

- Nettoyage des fossés

Petit Felit CR30

- Dérasage et gratter l'herbe au milieu

A FAIRE

- Revoir les chemins pas broyés
- Faire une proposition à la famille NIVET pour la cressonnière
- Faire des saignées plus souvent dans l'année
- Chemin chez Hériaud chez PIOT demander devis
- Impasse la Vallée demander devis
- Chez Catot terrain doublet demander devis route pour desservir les futurs terrains

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Eglise : lors de la réunion du 26 Mai dernier il n'y a pas eu de réception de chantier. La commune doit effectuer certains travaux notamment couper les arbres alentours, étanchéité des regards.

L'entreprise Dagand doit nous faire parvenir un devis pour enlever la végétation qui pousse sur le contrefort Sud. Ils devront également couper les tiges métalliques des tirants qui dépassent de la structure.

- En raison des fortes chaleurs les horaires des cantonniers seront aménagés. Un planning sera établi.
- Repas de fin d'année à l'école : le repas de fin de l'école aura lieu le 4 juillet à midi, les conseillers municipaux y participant auront jusqu'au 24 juin pour s'inscrire à la mairie

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2025

- Autorisation de stationnement de taxi : M. Le Maire informe l'assemblée que M. BELKHACHI souhaite obtenir une autorisation de stationnement pour un taxi. Le conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

La séance est levée à 20h15

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	Absent
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	Absent
ARDOUIN Yoann Conseiller	Absent
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	
MARTINEAU Didier Conseiller	